

Par
EMMANUEL FANSTEN
et **GUILLAUME GENDRON**

Il fut un temps, pas si lointain, où Bagdad était une des capitales du monde juif. En 1937, Ezra et Khedouri Lawee se distinguent par leur opulence parmi leurs 150 000 coreligionnaires vivant alors en Irak. Les deux frères, qui possèdent la concession General Motors pour tout un pan du Moyen-Orient, font construire sur un terrain au bord du Tigre une vaste demeure, symbole de leur statut, pour y loger leurs familles respectives. Avec ses colonnades néoclassiques, sa pelouse manucurée et sa piscine, Beit Lawee («la maison des Lawee», en hébreu) tient autant du palace oriental que du manoir hollywoodien. Mais les soubresauts de l'histoire viendront bientôt briser le rêve irakien des Lawee, les jetant sur les routes de l'exil, comme tout le reste de la communauté juive du pays, aux racines remontant pourtant à l'ère babylonienne.

De ce monde englouti ressort aujourd'hui une affaire au symbolisme potentiellement explosif pour la France : les Lawee, qui ont trouvé refuge au Canada il y a trois générations, demandent compensation pour la spoliation de leur bien. Une requête qui n'est pas adressée aux autorités irakiennes mais à l'Etat français : Beit Lawee est, en effet, depuis plus de soixante ans, l'ambassade de France à Bagdad.

L'homme qui porte ce combat s'exprime dans un français parfait. Petit-fils d'Ezra Lawee, Philip Khazam, 65 ans, habite toujours à Montréal, où il dirige une prospère société d'importation de noix et de fruits secs. «*Je me suis lancé dans cette histoire il y a une vingtaine d'années, raconte-t-il à Libération. Ce n'est pas qu'une question d'argent, c'est avant tout une affaire de droits humains. C'est l'injustice qui m'a poussé à agir.*» Son médiatique avocat, Jean-Pierre Mignard, intime de François Hollande, n'y va pas par quatre chemins : «*Ce n'est pas de gaieté de cœur que j'attaque la République française. Mais ce dossier, il faut bien le dire, c'est une nouvelle affaire de biens juifs.*»

POGROMS ET LÉGISLATION ANTISÉMITTE

L'affaire en question est tortueuse, épousant à la fois les contours des relations diplomatiques en dents de scie de la France avec l'Irak et celles d'un Moyen-Orient en ébullition dans la deuxième moitié du XX^e siècle.

Lorsqu'ils consentent à louer leur propriété au gouvernement français, fin 1964, les frères Lawee et leurs familles ont déjà quitté l'Irak depuis presque quinze ans, victimes de mesures étatiques de plus en plus discriminatoires. La création de l'Etat d'Israël en 1948, au prix d'une guerre contre les armées arabes coalisées et du déplacement forcé de centaines de milliers de Palestiniens a, par réverbération, embrasé la région. Pogroms et législa-



La demeure familiale des Lawee, construite sur les bords du Tigre, à Bagdad. ARCHIVES DE LA FAMILLE LAWEE

L'ambassade de France à Bagdad et le silence de Paris face à «une affaire de biens juifs»

ENQUÊTE

Les ayants droit de la famille Lawee, réfugiée depuis trois générations au Canada, poursuivent l'Etat français, dont la représentation permanente se trouve depuis des décennies dans les murs de leur maison spoliée dans les années 1960 par le régime irakien.

tion antisémite se multiplient. Ces persécutions poussent à l'exode la quasi-totalité des Juifs irakiens. Lesquels sont contraints, s'ils rejoignent l'Etat hébreu dans le cadre d'un gigantesque pont aérien – ce qui est le cas pour la grande majorité –, d'abandonner leur nationalité et leurs biens.

Les Lawee, eux, conservent officiellement les deux, après avoir opté pour le Canada, ce que leurs moyens permettent, malgré l'espoir déçu de rallier les Etats-Unis : «*Les délais pour la green card étaient trop longs et la situation trop urgente*», raconte leur descendant canadien. Francophile, la famille se réjouit, malgré l'exil, de voir la prestigieuse ambassade de France s'installer dans leur paradis perdu, dont ils avaient confié la gestion à un gardien de confiance, en attendant des jours meilleurs. Le contrat de location signé avec le Quai d'Orsay prévoit le versement d'un loyer principal en dinars à l'Etat irakien et d'un complément payable en France, où la famille a ouvert un compte.

Mais très vite, la situation dégénère. Après la guerre des Six Jours (1967), les derniers Juifs irakiens sont assignés à résidence, leurs comptes gelés et, pour certains, arrêtés, accusés de collusion avec l'ennemi israélien, menant même à des pendaisons en place publique de prétendus «*espions sionistes*». En 1969, un an après le coup d'Etat du parti Baas de Saddam Hussein, le gouvernement irakien exige de devenir le bénéficiaire exclusif du paiement des loyers de l'ambassade de France. La propriété des Lawee est «gelée» plutôt qu'expropriée – une subtilité



Claire, Hilda, Mayer, Madelaine, Naima et Ezra Lawee.

couardise, un acquiescement à la politique judéophobe de Saddam Hussein. Détail aggravant: après la spoliation effective des Lawee, le dictateur revoit même le loyer de l'ambassade à la baisse...

Pendant des décennies, cette situation va pourtant perdurer sans émouvoir personne à Paris. D'autant qu'entre 1991, date de l'invasion du Koweït, et juillet 2004, un an après la chute du régime irakien, les relations diplomatiques sont officiellement rompues entre Bagdad et Paris, qui continue néanmoins de nommer, à partir de 1995, des diplomates français sous pavillon roumain dans la capitale irakienne pour «protéger ses intérêts».

C'est donc en 2004, lorsque la France repose en fanfare une plaque «Ambassade de France» sur le portail de la Beit Lawee, que Philip Khazzam mandate Lucien Bouchard, ex-Premier ministre québécois redevenu avocat, pour prendre langue officiellement avec le Quai d'Orsay. Mais ses courriers restent lettre morte. Il faudra attendre 2021 pour que les choses commencent enfin à bouger. Tout juste désigné par la famille Lawee en raison de son entregent et de ses connexions politiques dans la hollandie, Jean-Pierre Mignard saisit aussitôt le nouveau ministre des Affaires étrangères, Jean-Yves Le Drian, qui se trouve être aussi un de ses intimes depuis leurs jeunes années au Parti socialiste. Le Breton est le premier ministre français à accepter d'engager le dialogue. «A ce moment-là, mes clients sont persuadés qu'une solution va

émerger, de façon apaisée, c'est d'ailleurs la raison pour laquelle ils ont tant attendu pour médiatiser cette histoire», souligne Jean-Pierre Mignard.

Plusieurs rendez-vous sont alors organisés avec les services du Quai d'Orsay. Quelques mois plus tard, Le Drian indique, dans un courrier que *Libération* a pu consulter, avoir mandaté l'ambassadeur de France pour sensibiliser les autorités irakiennes à «l'importance» que la France accorde à ce dossier, et pousser à ce que «toutes les mesures d'élucidation soient conduites à ce sujet pour permettre qu'une réponse soit apportée aux sollicitations de la famille Lawee».

«QUE CACHE CE SCANDALE?»

Mais le volontarisme du ministre ne suffit pas, et il quitte son poste avant de parvenir à faire bouger les lignes. Aucun de ses successeurs sous la présidence Macron – Catherine Colonna, Stéphane Séjourné et Jean-Noël Barrot – n'osera plus s'attaquer à l'épineux dossier, que les diplomates se refilent de service «comme une patate chaude», constate M^e Mignard. «Je ne comprends pas la position de la France, ressasse Philip Khazzam. Aujourd'hui, je ne peux que m'interroger: que cache ce scandale? Existe-t-il d'autres familles spoliées comme la nôtre avec la complicité de votre pays?»

En mars 2024, la secrétaire générale du Quai d'Orsay, Anne-Marie Descôtes, renouvelle sa proposition d'aider la famille Lawee à trouver un accord avec les autorités irakien-

nes, dont elle loue la «disponibilité constante» et la «bonne volonté». Soulignant les nombreux échanges entre Paris et Bagdad sur ce sujet depuis trois ans, la haute fonctionnaire estime que les services du Quai d'Orsay «ont œuvré avec diligence et volontarisme» et «fait avancer le dossier de manière nette et sans précédent». La diplomate écarte d'ailleurs toute demande d'indemnisation et précise qu'après une «étude approfondie», son ministère est arrivé à la conclusion que «l'Etat n'est pas en mesure de donner une suite favorable à la demande de réparation» de la famille Lawee. «Le versement sur fonds publics d'indemnités en réparation d'un préjudice dont l'Etat n'est pas à l'origine est contraire au principe constitutionnel d'interdiction de consentir des libéralités», écrit la secrétaire générale. Comprendre: la France veut bien jouer les intermédiaires, pas plus.

C'est la goutte d'eau pour les ayants droit des deux frères déposés, qui décident d'attaquer, en mai 2024, la France devant le tribunal administratif. Et lui réclament désormais plus de 21 millions d'euros, dont 7 millions au titre du préjudice moral. «L'Etat français n'a versé aucun loyer ni proposé de compensation financière à la famille Lawee depuis 1974, déplorent les conseils de la famille dans leur requête, que *Libération* a pu consulter. La France est restée passive durant cinquante ans, n'élevant aucune contestation contre un état de fait en violation de son propre droit national comme du droit européen et international.»

Les héritiers Lawee veulent croire que leur combat pourrait ouvrir une voie vers un mouvement plus large de réparations. Selon le quotidien canadien *The Globe and Mail*, qui a révélé l'affaire outre-Atlantique, au moins 30 milliards d'euros auraient été spoliés aux Juifs irakiens dans les années 1940 et 1950. Un an après le dépôt de leur requête, le ministère des Affaires étrangères reste mutique. Apurés de *Libération*, une source diplomatique «refuse de commenter une affaire judiciaire en cours». Selon Jean-Pierre Mignard, le Quai d'Orsay n'aurait même pas désigné d'avocat, rendant le dialogue d'autant plus impossible, alors qu'une demande parallèle de médiation a été déposée en avril. Un silence «méprisant», s'indigne l'avocat, «alors que l'on pourrait imaginer que, au vu des erreurs de la France vis-à-vis des Juifs dans son histoire, on traite cette affaire avec d'autant plus d'égards et de précaution».

juridique sur laquelle s'appuie aujourd'hui la famille – et sa gestion confiée à la municipalité de Bagdad. La France continue néanmoins à dédommager les deux frères en leur versant un loyer complémentaire sur leur compte français. Mais ce dernier versement est interrompu à son tour en 1974.

pants étaient très inférieurs au prix du marché et le sont toujours aujourd'hui. La France a donc profité financièrement de notre malheur. Une tache morale, pour M^e Mignard, qui y voit, «par passivité ou



Bernard Bajolet, alors ambassadeur de France en Irak, à Bagdad en 2004. PHOTO SAIED KHAN. AFP

UNE POLITIQUE RÉSOLUMENT PRO-ARABE

Pour Philip Khazzam, cette date ne doit rien au hasard. Elle correspond au rapprochement tous azimuts du nouveau président de la République, Valéry Giscard d'Estaing, chantre d'une politique résolument pro-arabe, avec le régime de Saddam Hussein. L'Irak s'impose alors comme le premier partenaire moyen-oriental de la France, qui joue un rôle majeur dans le développement de son programme nucléaire. Dès cette année-là, les Lawee prennent contact avec le gouvernement français pour obtenir le règlement des loyers impayés. En vain. «Il s'agit non seulement d'une spoliation, mais aussi d'un enrichissement indu de la France, insiste Khazzam. Car pour tous les biens gelés à l'époque, les loyers payés par les nouveaux occu-



www.lyonbd.com

LYON BD FESTIVAL

Les 13, 14 et 15 juin 2025
20^e édition

- Dédicaces
- Ateliers
- Jeunesse
- Expositions
- Spectacles & animations
- Rencontres & tables rondes

